

Position datant de 2008, réaffirmée par l'équipe et le CA le 9 mai 2017 et adoptée à l'unanimité au C.A. du 6 juin 2017.

Le Centre d'éducation et d'action des femmes est ouvert à toutes les femmes. Nous voulons nous assurer que les femmes dans la prostitution/l'industrie du sexe se sentent en sécurité, respectées, non jugées et bien accueillies au Centre. C'est en ce sens que nous mettrons en place des moyens pour favoriser leur accueil et intégration au Centre et que nous continuerons à exprimer notre solidarité envers elles en dénonçant toutes les formes de discrimination, de violence et d'abus qu'elles subissent.

***POSITION DU CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES
QUANT À LA PROSTITUTION***

Le Centre d'éducation et d'action des femmes considère que la prostitution ne doit pas être un acte criminalisé par l'État lorsque cet échange a lieu entre citoyens majeurs. Lorsque la prostitution implique un échange entre des personnes mineures et majeures nous jugeons la demande (clients et proxénètes) intolérable puisque cette demande constitue pour nous un abus de pouvoir des personnes mineures.

Nous nous prononçons donc :

- en faveur de la décriminalisation de la prostitution pratiquée par des adultes;
- en faveur d'une criminalisation accrue de la demande (clients et proxénètes) de services sexuels auprès de jeunes mineurs;
- contre la répression judiciaire envers les jeunes offrant ces services et pour l'instauration de services spécifiques répondant à leurs besoins d'aide et de soutien;
- en faveur d'un programme de sensibilisation et d'éducation à la population portant sur les mythes et préjugés entourant la prostitution;
- pour le respect du choix individuel de la femme qui fait de la prostitution (nous n'endossons cependant pas que les hommes aient le choix d'acheter des services sexuels).

La prostitution est une institution fondamentalement sexiste (et raciste) qui prend ses racines dans un système où les femmes étaient la propriété des hommes. Toutes les femmes sont concernées par la prostitution qui leur assigne le statut

d'objets sexuels mis à la disposition des hommes contre paiement. La marchandisation du corps des femmes ne peut rester sans effets sur les rapports hommes-femmes. **Nous croyons, comme le prône la revendication féministe de libération sexuelle, que les femmes doivent redéfinir la sexualité à partir d'elles-mêmes et non pas par et pour des hommes.**

Cependant, nous croyons que la conjoncture socio-économique actuelle et les choix de nos gouvernements quant aux politiques sociales ou programmes sociaux (coupures de l'aide sociale, des logements sociaux, des nouvelles contraintes en termes d'argent et de temps alloué aux prestations d'assurance-emploi, frais de scolarité à la hausse et autres) ont et auront une incidence élevée sur la pauvreté. **Nous pouvons donc prévoir une augmentation du choix de pratiquer des activités reliées à la prostitution comme moyen de subsistance. Un choix qui se fait souvent par absence de choix dans la mesure où les alternatives envisageables et accessibles sont plutôt absentes.**

Nous ne croyons pas que la prostitution doit être légalisée par l'État, c'est-à-dire encadrée et réglementée par des instances législatives et sociales, avec par exemple, taxation et imposition de revenus ou avec maison étatique et une délimitation de territoire, délimitation impliquant que toute sollicitation hors de ce territoire demeure criminalisée. La légalisation mènerait vers deux classes de services sexuels, vers des conditions de pratiques inégalitaires selon que l'on soit reconnue par l'État et ses services de santé et services sociaux ou au contraire en marge, "hors territoire" donc, toujours sujet à la violence et à la judiciarisation.

Les femmes faisant de la prostitution doivent avoir accès à tous les services sociaux et médicaux auxquels leurs concitoyennes ont droit et ce, dans les mêmes conditions de respect ce qui implique la formation des intervenant-e-s du réseau aux réalités que vivent les femmes prostituées et le développement de services et ressources spécifiques répondant à leurs besoins d'aide et de soutien.

Nous croyons que l'État doit éliminer le mandat de répression exercé par les forces policières. Celles-ci doivent en arriver à protéger ces femmes de la violence et de tout acte criminel exercé à leur endroit, ce qui serait conforme à leur mandat de protection de tous les citoyen-ne-s. De plus, la protection offerte par les proxénètes contre les clients violents (proxénètes qui sont souvent eux-mêmes auteurs de violence envers les femmes) deviendrait tout à fait inutile et injustifiable, d'autant plus que nous considérons le proxénitisme comme étant une activité qui doit demeurer criminalisée.

Des femmes prostituées revendiquent d'avoir pris la décision de se prostituer. Nous croyons que reconnaître cette décision, ce choix est une condition minimale pour qu'un dialogue puisse s'installer entre les groupes de femmes et les groupes de défense des personnes prostituées. Ceci ne signifie pas accepter l'institution de la prostitution : que celle-ci soit voulue ou forcée ne change rien à la violence qu'elle constitue pour les femmes.

Nous dénonçons toutes les formes de discrimination, de violence et d'abus que subissent les femmes qui pratiquent la prostitution.